

# Guide : Faire le recrutement et réussir la prise de poste du Conseiller Numérique

Le but de ce guide est de faciliter la prise du poste du CoNum dans sa dimension administrative (convention, contrat, etc.) et opérationnelle (trouver les outils, les formations, le CCP1, etc.).

Il sera donc découpé en plusieurs thématiques :

<b>L'administratif</b>	<b>2</b>
Première vérification : la convention.	2
Deuxième vérification : valider la candidature	2
Troisième vérification : le contrat	2
<b>Le CCP1</b>	<b>3</b>
<b>La Coop</b>	<b>4</b>
<b>Les ressources</b>	<b>5</b>
Les outils	5
Les formations	6
Les contacts	6
Veille	7

Un recrutement est validé quand :

- Il y a une convention en cours
- Le contrat précédent a bien été rompu
- Le compte candidat de la personne retenue est bien sélectionné sur le tableau de pilotage
- Le contrat a été déposé sur la plateforme dédiée

Un CoNum devient “vraiment” CoNum quand :

- Il a fait son entretien pour entrer en formation initiale (car ouvre les portes des formations continues)
- Il apparaît sur la Coop comme un conseiller numérique (car est officiellement sur le radar du coordinateur qui devra l'inviter dans son équipe)

# L'administratif

Dans les sujets administratifs, trois acteurs doivent intervenir :

- Le responsable de structure (généralement le responsable de l'établissement)
- Le services RH/service administratif
- Le CoNum

[Tutoriel complet](#)

## Première vérification : la convention.

Ici, c'est le rôle du service RH/administratif

- Est-ce que la convention est bien signée ?
- Est-ce qu'elle est bien déposée sur "[Démarches Simplifiées](#)" ? ([tutoriel](#))

## Deuxième vérification : valider la candidature

Ici, c'est le rôle du service RH/administratif

- Si ce n'est pas le premier conseiller numérique de la structure, est-ce que la fin de contrat du conseiller numérique précédent a bien été signalée sur les plateformes prévues ? ([tutoriel](#))
- Est-ce que la personne retenue a bien un compte candidat sur [le site "conseiller-numerique.gouv.fr"](#) ?
  - Si non, demander au candidat retenu de s'en créer un
  - Si oui, valider sa candidature sur [le tableau de pilotage](#). ([tutoriel](#) ; étape 5)

## Troisième vérification : le contrat

Ici, c'est le rôle du responsable de structure (généralement la hiérarchie)

- Est-ce que le contrat est bien signé ?
- Est-ce qu'il est bien déposé sur démarches simplifiées ? ([tutoriel](#) ; étape 7)

Contacts :

Support : [conseiller-numerique@anct.gouv.fr](mailto:conseiller-numerique@anct.gouv.fr) - 01 58 50 89 42

BdT : [noura.lupinacci@caissedesdepots.fr](mailto:noura.lupinacci@caissedesdepots.fr)

Support démarches simplifiées : [contact@demarches-simplifiees.fr](mailto:contact@demarches-simplifiees.fr)

## Le CCP1

Le CCP1 est la première partie du titre professionnel RNCP “Médiateur Numérique”. Ce titre est en deux parties, et est équivalent à un Bac+2 (titre RNCP de niveau 5)

**Tout conseiller numérique doit participer à cette formation initiale** qui lui apportera les compétences nécessaires à la tenue de ces missions. **Il n'est pas nécessaire de valider le CCP1 pour être conseiller numérique.**

L'inscription se fait sur le site de La Fabrik de la médiation numérique:

<https://fabrikmediationnumerique.org/>

Il est nécessaire d'indiquer les contacts du responsable pour faciliter les échanges et sa bonne information

À noter qu'un certain délai existe entre la date d'inscription et la prise de contact par La Fabrik', dû aux contrôles qu'effectue la Banque des Territoires (BdT)

Les modalités actuelles sont :

- 175 heures de formation, en alternance avec du temps dans la structure (sur une durée de plusieurs mois ; [Programme](#) ; [Modalités](#) )
- Distanciel
- Entretien d'entrée en formation (il n'y a plus de test de positionnement vu qu'il n'y a qu'un seul parcours)

Étant donné le faible nombre de recrutements, il se peut qu'un temps d'attente considérable soit nécessaire avant de pouvoir rentrer en formation.

2 cohortes commencent les 12 et 19 janvier 2026, dans lesquelles il reste des places. Pour l'instant pas d'autres départs en formation prévus.

Après l'entretien, une convocation ainsi que le planning de formation seront envoyés au conseiller numérique et à son responsable qu'ils doivent confirmer.

Contacts de La Fabrik':

[contact@fabrikmediationnumerique.org](mailto:contact@fabrikmediationnumerique.org)

01 89 20 30 07

## La Coop

La Coop est l'outil principal du conseiller numérique. **Son utilisation est obligatoire.**

La Coop sert à :

- Se référencer comme conseiller numérique à la fois sur les cartographies et auprès de son coordinateur
- Faire son reporting via les comptes-rendus d'activité
- Accéder aux autres outils : Mattermost, RDV Service Public, etc.

L'accès à la Coop et aux outils associés se fait via le système d'identification **Pro Connect**.

Pour l'activer, il faut :

1. Renseigner une adresse mail professionnelle nominative sur l'espace candidat (condition sine qua non à l'accès CoNum pour la Coop) ([tutoriel](#))  
Attention : l'adresse mail “[@conseiller-numerique.fr](#)” n'existe plus.
2. S'inscrire à la Coop, en suivant les étapes pour activer l'identification Pro Connect.  
On vous demandera de valider la structure de rattachement identifiée par Pro Connect ou renseignez le n° SIRET de votre structure (délai possible pour que Pro Connect valide). Suivre les étapes d'inscription à la Coop une fois Pro Connect activé, en indiquant bien le rôle "Conseiller Numérique"

Si ces étapes ne sont pas respectées, le CoNum sera reconnu comme médiateur numérique, nécessitant des opérations supplémentaires pour être reconnu comme CoNum.

Contacts :

Support Pro connect : [support@agentconnect.gouv.fr](mailto:support@agentconnect.gouv.fr)

Support La Coop : [coop-numerique@anct.gouv.fr](mailto:coop-numerique@anct.gouv.fr)

[Plus d'informations ici.](#)

## Les ressources

Le dispositif “Conseiller Numérique” n'est pas qu'un sujet de financement. C'est aussi des outils, des formations, une animation, bref, c'est un écosystème complet dont l'objectif est d'offrir un service de médiation numérique professionnel à la population.

Des webinaires sont régulièrement proposés pour faciliter la prise en main des outils.

## Les outils

La Coop : déjà évoquée au-dessus, espace de reporting, de recensement et hub d'outils.

[Plus d'informations ici.](#)

Mattermost : Plateforme d'échange type “Discord”. Vous pouvez échanger avec d'autres conseillers numériques, mais aussi directement avec certains interlocuteurs tels que la MedNum, le support de la Coop, etc.

RDV Service public : Outil de prise de rendez-vous et de gestion d'agenda. Il peut être configuré pour envoyer automatiquement mail et sms aux usagers pour les rappels. Outil expérimenté dans les maisons France Services, notamment dans le Var.

[Plus d'informations ici.](#)

Les Bases du Numérique d'intérêt général : À la fois source de veille et d'informations, un espace de partage de ressources (outils, rapports, supports pédagogiques, articles) entre acteurs de la médiation numérique, mis à disposition par l'ANCT.

[Plus d'informations ici.](#)

Soliguide : Cartographie de l'inclusion au sens large du terme, donc l'inclusion numérique. Outil spécifique à certains territoires.

[Plus d'informations ici.](#)

Pix Orga : c'est Pix [Pix](#) (outil d'évaluation et d'entraînement des compétences numériques), mais il est possible de faire un suivi des usagers et de gérer des “campagnes”. Via la Coop vous pouvez accéder à un compte structure.

Fonctionne par structure, pas de compte individuel.

[Plus d'informations ici.](#)

## Les formations continues

Outre la formation initiale, le conseiller numérique doit assister à plusieurs formations continues gratuites tout au long de son contrat selon les modalités suivantes :

- Une formation par an, reportable sur l'année suivante si nécessaire.
- Une formation supplémentaire pour l'année suivant la formation initiale (ex : formation CCP1 débuté le 31/05/2025, alors le crédit supplémentaire court jusqu'au 31/06/2026)
- Une formation Café IA en plus
- Nécessité d'avoir au moins fait l'entretien initial pour s'inscrire aux formations continues (selon les territoires, un questionnaire peut vous être envoyé afin de définir les formations à mettre en place en priorité en fonction des retours)
- Les formations sont généralement en deux jours, un distanciel et un présentiel avec parfois des sessions particulières en visio uniquement ou présentiel uniquement.

Les formations proposées sont disponibles sur [le site de la MedNum](#).

Le détail des formations est disponible [ici en PDF](#).

Contacts :

Alice PERRETTA : [aperretta@hubdusud.fr](mailto:aperretta@hubdusud.fr) - 07 49 28 30 93

Les organismes de formation directement (selon la formation, en PACA, hors PACA, etc.)

## Les contacts

Premier contact : Le coordinateur

Le coordinateur est votre interlocuteur local. C'est lui qui est chargé d'animer le dispositif. Il a eu connaissance approfondie du dispositif conseiller numérique et mène une veille sur les sujets relatifs aux financements, aux formations, etc.  
Il a un rôle plus opérationnel.

Deuxième contact : le support CoNum ; [conseiller-numerique@anct.gouv.fr](mailto:conseiller-numerique@anct.gouv.fr)

Similaire au coordinateur, le rôle du support CoNum est de répondre à vos questions.

Cependant, le support CoNum a plus une dimension administrative bien qu'il puisse aussi vous accompagner sur des questions plus opérationnelles.

[Foire aux questions](#)

Troisième contact : le support de la Coop ; [coop-numerique@anct.gouv.fr](mailto:coop-numerique@anct.gouv.fr)

Le support de la Coop est un support technique. Si vous avez des questions relatives au fonctionnement, aux évolutions ou à un bug de l'outil, c'est vers eux qu'il faut se tourner.

Quatrième contact : La Fabrik' ; [contact@fabrikmediationnumerique.org](mailto:contact@fabrikmediationnumerique.org) ; 01 89 20 30 07

Le support de l'organisme de formation chargé du CCP1.

Chaque outil dispose de son propre support, trouvable directement sur la plateforme correspondante.

## **Veille**

Newsletters

Les bases

Le coordinateur

Etc.